



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 239

Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a décidé de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse et, plus particulièrement d'Ajaccio, en organisant des manifestations culturelles et festives, accessibles à tous les publics.

Le projet consiste à permettre la réappropriation et la redécouverte de cet événement historique par les Ajacciens et de le faire connaître aux visiteurs en fin de saison estivale.

Le cadre spatial et temporel de la Célébration sera du 9 septembre 2013 (date anniversaire du soulèvement populaire) jusqu'à mi-octobre, avec des temps forts autour des lieux emblématiques de la Libération (Place De Gaulle, Hôtel de Ville, rues et bâtiments publics portant le nom de résistants, etc.). Une attention toute particulière sera portée aux acteurs de la Libération.

Un certain nombre de manifestations et d'actions pour marquer ce moment important de notre Histoire est d'ores et déjà prévu.

Pour mémoire, dans le cadre de la programmation du Théâtre Municipal, deux grandes figures de la résistance, **Jean Nicoli et Danielle Casanova**, sont honorées en 2013 par la Ville d'Ajaccio par deux créations originales :

- « *La Vie de Jean Nicoli* » par Noël Casale avec deux représentations les 11 et 12 avril 2013 ;
- « *Indòmita donna / La femme indomptable* » de Marianna Nativi sur un texte bilingue (corse-français) de Rinatu Coti avec deux représentations les 4 et 5 décembre, après une résidence de création au mois de novembre.

L'Espace Diamant accueille en outre, du 5 au 26 septembre, l'exposition « *Corse 1943-2013, Les combattants de la liberté* » de Roberto Battistini, ainsi qu'un cycle de conférences et de projection de films, en partenariat avec l'Education Nationale, l'ANACR et les éditions Jean-Jacques Colonna d'Istria (9 dates).

Le 9 septembre sur la Place du général De Gaulle, trois événements majeurs sont organisés :

- **un monument à la mémoire du général De Gaulle**, érigé par la Ville, sera dévoilé : en effet, c'est sur cette place, qu'au terme d'une tournée de trois jours en Corse, le 8 octobre 1943, le général De Gaulle s'adressait à la foule rassemblée pour célébrer l'insurrection victorieuse de la Résistance qui a fait d'Ajaccio, la première ville libérée de France et, de la Corse, « *le premier morceau de France libéré* »,
- les cérémonies officielles, au Monument aux Morts provisoire, seront particulièrement relevées,
- un concert sera organisé dans le cadre du programme d'animations de l'Office Municipal de Tourisme.

La Ville souhaite enrichir ce programme par de nouvelles actions nécessitant le concours de la Collectivité Territoriale de Corse, qu'il convient de solliciter :

- Outre, la réalisation de ce monument au Général De Gaulle, dont le coût est estimé à 17 000 € HT,
- La présentation d'une exposition intitulée « *Ajaccio hier, aujourd'hui, demain* », créée pour la Ville d'Ajaccio par M. Pierre-Antoine Marti, du 4 au 15 octobre 2013, dans la bibliothèque patrimoniale. Cette création originale nécessitera un budget de 15 000 € HT

pour sa conception (frais d'honoraires), la réalisation de ses supports visuels, le transport et l'assurance des objets exposés,

- La présentation d'une exposition intitulée « **1943 : la Libération de la Corse** », prêtée par la Fondation Charles De Gaulle, du 9 au 12 ou 13 septembre, dans la cour anglaise de l'Hôtel de Ville. Cette exposition gracieusement mise à disposition nécessitera néanmoins un budget de 1 500 € HT pour le transport des œuvres et l'accueil d'une délégation le jour de l'inauguration,
- La présentation d'une exposition intitulée « **Tous bandits d'honneur** », créée par Mme Isaline Choury-Amalric et déjà proposée au public à l'Espace Diamant en septembre 2011, du 4 au 12 octobre, dans la cour anglaise de l'Hôtel de Ville. Cette exposition gracieusement mise à disposition nécessitera néanmoins un budget de 1 000 € HT pour le transport et l'assurance des objets présentés au public,
- création et installation de **32 panneaux biographiques dans les rues, places et monuments publics dédiés au souvenir de la guerre et de la résistance**, en partenariat avec l'ANACR et avec le concours des descendants des personnalités honorées, dans les rues d'Ajaccio du 9 septembre au 8 octobre. Cette action nécessitera un budget de 1 500 € HT pour l'édition des panneaux réalisés.
- En parallèle de l'exposition « **Corse 1943-2013, Les combattants de la liberté** » de **Roberto Battistini, un livre** éponyme sera publié dont une édition personnalisée pour la Ville d'Ajaccio (couverture, double page intérieure, cahier intérieur de quelques pages retraçant l'histoire de la ville d'Ajaccio dans les événements de la deuxième guerre mondiale). La Ville se propose d'en acquérir une centaine d'exemplaires pour un montant de 6 000 €HT

Pour la réalisation de cet ensemble d'actions, il est envisagé de solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse, Direction de la Culture et du Patrimoine, à concurrence de 50% du montant HT du budget global, soit pour un montant de 42 000 €, une subvention demandée de 21 000 €, étant précisé que les crédits correspondant sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, chapitres 21 et 11.

CONSIDERANT

Le devoir de mémoire pour la Ville d'Ajaccio afin de permettre aux jeunes générations de se réapproprier une partie de leur Histoire en commémorant avec faste le 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse ;

L'enthousiasme et l'implication des partenaires locaux et des services municipaux pour faire de cet événement une réussite ;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'acter** le principe de l'organisation des manifestations pour la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération de la Corse ;
- **D'autoriser** le Maire - à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,

-
- - à solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse, Direction de la Culture et du Patrimoine, à concurrence de 50% du montant HT du budget global, soit pour un montant de 42 000 €, une subvention demandée de 21 000 € ;
- **De confirmer** que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, chapitres 21 et 11.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OÙ L'EXPOSE DE M. PAUL-ANTOINE LUCIANI, MAIRE-ADJOINT DELEGUE,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT

Le devoir de mémoire pour la Ville d'Ajaccio afin de permettre aux jeunes générations de se réapproprier une partie de leur Histoire en commémorant avec faste le 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse ;
L'enthousiasme et l'implication des partenaires locaux et des services municipaux pour faire de cet événement une réussite ;
L'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 25 juillet 2013.

**APPROUVE
A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

- l'organisation des manifestations pour la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération de la Corse, tel qu'exposé ci-dessus,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

- à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,
- à solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse, Direction de la Culture et du Patrimoine, à concurrence de 50% du montant HT du budget global, soit pour un montant de 42 000 €, une subvention demandée de 21 000 €,

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, chapitres 21 et 11.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013